La Direction générale a réuni un groupe de travail le 4 juin 2012 afin de présenter aux organisations syndicales un deuxième bilan de fonctionnement des Pôles de Recouvrement Spécialisés et les perspectives à venir pour ces postes comptables

La CGT Finances publiques était représentée par :

- Olivier VADEBOUT, Secrétaire général adjoint CGT-Finances Publiques
- Sébastien MARQUIS, PRS de la Marne
- Olivier TURLOTTE, PRS de la Savoie

Une enquête appartenant au passé ….

La convocation de ce groupe de travail fait suite à une enquête réalisée dans les directions locales …en juillet 2011 ! Les représentants CGT ont souligné avec force l'absence totale de pertinence des conclusions à venir d'un groupe de travail organisé en juin 2012, soit près d'un an après la réalisation de l'enquête. En effet, l'administration centrale prétend tirer les enseignements d'une enquête passée qui n'est plus le reflet de la situation actuelle des PRS.

Sommes-nous des interlocuteurs à la sauvette de l'administration ?

Nous avons également fermement rappelé à la Direction notre attachement au dialogue social et à la nécessité absolue d'une information préalable des représentants des personnels, avant tout autre interlocuteur.

En l'espèce, la primeur de l'information a une nouvelle fois été donnée depuis des mois à une association professionnelle ; cette manière de faire est inadmissible et ne doit pas se reproduire.

Nos craintes …

Nous avons souligné notre inquiétude et nos craintes quant à la mission que l'administration veut réellement faire jouer aux PRS.

Si les PRS étaient présentés, à l'origine, comme des structures devant faire preuve d'une grande réactivité et pugnacité dans le recouvrement de dossiers complexes et à enjeux, force est de constater que dans les faits, les dérives ont fortement affecté cet objectif initial.

En effet, les collègues des PRS signalent de nombreuses difficultés liées à la réalisation de leurs missions : périmètre de prise en charge très variable et fluctuant, effectif non pérennisé dans les PRS, poids exponentiel du suivi des procédures collectives, double comptabilité, ou bien encore des outils et des procédures de recouvrement non harmonisés.

La suite à télécharger :

fichiers: Télécharger prs_les_derives_des_directions_locales_se_confirme.pdf (107.41 Ko)
Public: Pôle de Recouvrement Spécialisé - PRS

- -A
- +A
- Version imprimable
- version PDF

Leave this field blank